

Formation à l'utilisation du MÉOPA

par **ufsb**
UNION FÉDÉRALE DES CHIRURGIENS DENTISTES

POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES ET ASSISTANTS DENTAIRES

Avec mises
en situation

POUR TOUTES INFORMATIONS OU CONSEILS PERSONNALISÉS,
CONTACTEZ-NOUS AU 01 44 90 93 94 OU À FORMATION@UFSBD.FR



Conseil en communication & publicité | L'Effet papillon | www.ettepapillon.fr

Que 2017 soit une belle année pour notre profession !

Tous les membres de l'URPS se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Que tous les nuages noirs qui s'amoncellent sur nos têtes soient chassés par un fort vent nous laissant le soleil briller sur notre profession.

La négociation conventionnelle, très difficile, peut être remplacée par un arbitrage dont on sait trop bien que l'arbitre sera partisan (de ce que veut la ministre). Enfin, les élections présidentielles peuvent nous offrir totalement à l'assurance privée car, paraît-il, nous faisons partie des « petits risques ». Laquelle assurance privée se fera un plaisir de consolider ses bénéfices sur notre dos et sur celui des patients, leur santé passant bien après...

**Gardons espoir !
Bonne année 2017 !**



Jean DESMAISON
Président de l'URPS

Recherche praticiens
attachés pour le service
d'odontologie de Poitiers
(quotité de temps
à définir ensemble).
Vous avez envie de sortir
un peu de votre cabinet
et de travailler avec des
étudiants, ce poste est fait
pour vous !
CV + LM à
urpscdalpc@gmail.com

ACTU

Dr Sophie GOUAL
Vice-présidente l'URPS



C'est dans cette optique que votre URPS a écrit un **projet pour les IME** (Instituts Médico Educatifs) de la région afin de mettre en place un **EBD annuel** pour les enfants en situation de handicap (EBD-H). Ce projet avait déjà été présenté par l'URPS Poitou-Charentes avant la création de la nouvelle région et nous souhaitons désormais le généraliser.

La politique en faveur des personnes en situation de handicap ne doit pas se limiter à la prise en charge des problèmes spécifiques liés au handicap mais elle doit aussi, au-delà de la seule égalité des droits et des chances, garantir l'équité des soins en santé en renforçant leur prise en charge et en levant les obstacles, financiers en particulier, qui en limitent l'accès.

Les trois facteurs freinant l'accès de handicap sont la **paupéreté**, l'**accessibilité physique et la prise en charge des soins**. Toutes les études et enquêtes nationales menées ont mis en évidence la **susceptibilité** des personnes en situation de handicap aux **pathologies orales**. Cette **vulnérabilité** est due à ces facteurs principaux, qui, cumulés, aboutissent à des décisions de prise en charge d'urgence souvent radicales (édentations). Ils sont responsables d'un **accroissement de la dépendance, d'un préjudice esthétique** constituant un frein supplémentaire à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. Ce « sur-handicap » pourrait être évité si tous les acteurs concernés en situation de handicap collaboraient à la promotion des **méthodes de prévention bucco-dentaire individualisées**. Selon la définition du handicap que l'on retient (incapacité à réaliser un acte essentiel de la vie courante, limitations physiques, limitations cognitives, reconnaissance administrative...), on dénombre entre 660 000 et 6,2 millions de personnes en situation de handicap. L'enquête handicap-Santé identifie quatre catégories de limitations fonctionnelles : les limitations motrices, cognitives, visuelles ou auditives, un même individu pouvant cumuler plusieurs catégories.

Chères Amies, Chers Amis,
L'insertion des personnes en situation de handicap une **priorité nationale**.

Votre URPS s'est inscrite dans cette vision en signant la Charte Romain Jacob le 14 septembre 2015 à Bordeaux. Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

URPS, les dessous des cartes !

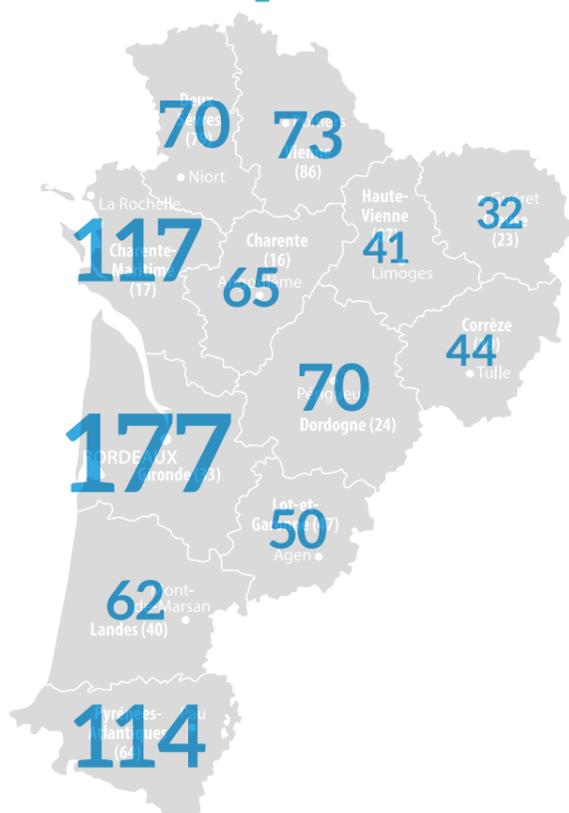
Les EHPAD en Nouvelle Aquitaine

Nombre d'EHPAD par département.
Total = 915

Population en 2013

Charente (16)	353 482
Charente-Maritime (17)	633 417
Corrèze (19)	240 781
Creuse (23)	120 872
Deux-Sèvres (79)	371 632
Dordogne (24)	416 909
Gironde (33)	1 505 517
Haute-Vienne (87)	375 856
Landes (40)	397 226
Lot-et-Garonne (47)	333 180
Pyrénées-Atlantiques (64)	664 057
Vienne (86)	431 248

Source : INSEE



L'URPS avance



Déjà un an que l'URPS Chirugiens-Dentistes Nouvelle Aquitaine a été créée et beaucoup de praticiens ne connaissent pas encore cette structure professionnelle, son rôle, ses missions, ses actions.

Les réseaux sociaux sont désormais les outils les plus pratiques et les plus rapides afin de se renseigner, apprendre, découvrir et aussi se former.

Nous avons donc décidé de mettre l'ensemble de cette panoplie à votre disposition :

- Notre site internet pour retrouver l'ensemble des missions, des formations, des réunions et des membres de votre URPS, afin de mieux nous connaître, découvrir les actualités et répondre à vos questions.
www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr
- Notre compte Facebook, principal réseau social en ligne permettant à tous ceux qui souhaitent nous suivre au jour le jour et ne rater aucune information.
[@urps.Chirurgiens.Dentistes.Nouvelle.Aquitaine](https://www.facebook.com/urps.Chirurgiens.Dentistes.Nouvelle.Aquitaine)
- Notre compte twitter, qui permet d'envoyer de courts messages afin de relayer instantanément tous nos communiqués et toutes nos déclarations à nos abonnés et aux institutionnels.
[@URPSCDNA](https://twitter.com/URPSCDNA)

Surfer, liker, tweeter, faites-vous plaisir, vous n'avez désormais aucune raison de ne pas nous connaître.

Une bonne résolution en cette nouvelle année : découvrir l'URPS Chirugiens Dentistes Nouvelle Aquitaine.

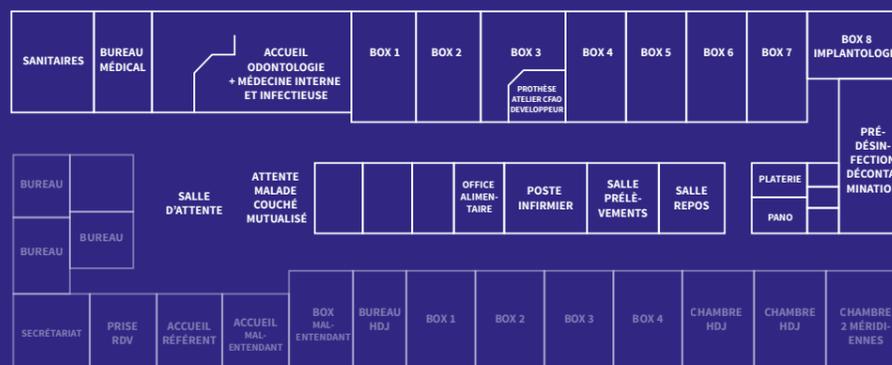


Sébastien ABIN
Secrétaire général de l'URPS

En bref

Service d'odontologie du CHU de Poitiers

- Ouverture février 2017
- 17 étudiants de l'UFR des sciences odontologiques de Nantes
- PH chef de service : Docteur Moulay CHEMLAL



Etudiants encadrés par des praticiens attachés : envoyez-nous votre candidature !



3 questions à Monsieur Michel LAFORCADE

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

La création de la nouvelle région a provoqué la création d'une nouvelle Agence Régionale de Santé fusionnant les trois anciennes régions.

Comment cette nouvelle Agence Régionale de Santé relève-t-elle le défi de la proximité avec les acteurs de terrain que sont les professionnels de santé libéraux ?

Avec **12 départements** et presque **6 millions d'habitants**, la région Nouvelle-Aquitaine constitue la **plus vaste de France**. Ce simple constat indique que désormais, se comparer à la moyenne nationale n'a que peu d'intérêt. La Nouvelle Aquitaine, c'est une « **petite France** » qui, sur les indicateurs de santé, ne se démarque pas globalement des tendances nationales, en dehors d'un **niveau de vieillissement particulièrement marqué**.

En revanche, la situation régionale globale comporte des **caractéristiques territoriales très différentes** (urbain, rural, mer, montagne, territoires frontaliers, ...) et dissimule des **inégalités importantes en matière de démographie, d'équipements et d'état de santé**.

Cela oblige l'ARS à un pilotage régional de la politique de santé qui tienne compte de ces différentes configurations.

C'est la raison pour laquelle l'ARS s'est dotée, dans chaque département, d'une **équipe dédiée au territoire**.

Cette **fonction départementale renforcée** et reconstituée là où elle avait disparu garantit aux acteurs la présence en **proximité** d'interlocuteurs parfaitement rompus au contexte et aux spécificités du territoire, assurant la représentation de l'ARS au niveau local et disponible pour les aider dans la conduite de leur projet. Ce choix d'organisation répond également à une préoccupation d'accès des usagers au service public de la santé.

Quels sont les chantiers sur lesquels vous souhaiteriez travailler avec l'URPS ? L'URPS doit participer activement au développement de la prévention et de la promotion de la santé bucco-dentaire en Nouvelle Aquitaine.

Il s'agit en particulier de **lutter contre les inégalités de santé** et de **garantir l'accès aux soins bucco-dentaires** pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité et les personnes détenues ou sous-main de justice.

Cela passe par des actions concrètes :

- la mise en **accessibilité** physique des cabinets dentaires,
- la **sensibilisation** et la **formation** des chirurgiens-dentistes à la **prise en charge** des personnes ayant des **besoins spécifiques** (personnes âgées, handicapées ou en situation de précarité),
- le **recensement des ressources** sur le territoire (matériel spécifique, professionnels formés à l'utilisation du MEOPA, etc.),
- la réalisation de bilan bucco-dentaire et la **formation** en établissement médico-social (EHPAD, MAS notamment) par un réseau de chirurgiens-dentistes libéraux volontaires,
- la réalisation d'un examen bucco-dentaire des **personnes détenues** (instruction du 29 août 2011),
- la participation au comité technique (COTER) en charge du plan **d'accès aux soins des personnes en situation de handicap**,
- la **participation** à l'activité chirurgicale ambulatoire sur les **plateaux techniques hospitaliers**...

L'URPS est un partenaire indispensable à la structuration de la politique régionale d'accès aux soins bucco-dentaires au travers de sa contribution aux travaux du prochain projet régional de santé.

Considérez-vous que les chirurgiens-dentistes remplissent correctement leur rôle d'acteurs de santé publique ?

La **mobilisation des chirurgiens-dentistes** en faveur d'actions de **santé publique** témoigne du rôle majeur qu'ils remplissent en Nouvelle-Aquitaine, comme en témoigne leur participation récente à l'opération « **Moi(s) sans tabac** ». L'URPS participe à ce titre au comité de pilotage qui doit permettre à l'ARS d'établir un état des lieux de la mobilisation de ce premier exercice.

Un travail très intéressant est par ailleurs porté conjointement avec les autres partenaires (UFSBD notamment) sur plusieurs thèmes importants de santé publique :

- la **prévention de la dénutrition des personnes âgées** notamment au sein des EHPAD avec l'organisation d'une journée régionale (ex-Aquitaine) en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre, l'UFSBD et l'université d'odontologie, des recommandations de bonnes pratiques diffusées par le pôle qualité en 2015 ainsi que des actions pilotes menées sur les établissements ressources,
- l'action d'un réseau dédié en Limousin (Ehpadent),
- le développement d'un réseau dédié en Gironde où s'implique notamment le syndicat des chirurgiens-dentistes,
- le bus dentaire dans les Landes,
- des initiatives locales avec par exemple une prise en charge adaptée aux personnes avec des troubles du spectre autistique comme à Bordeaux (St André)...

De nombreux défis restent encore à relever.

Les données de santé confirment depuis plusieurs années que le reste à charge des soins dentaires (Orthodontie et prothèses) constitue la première cause de renoncement aux soins. En conséquence, l'ARS s'est mobilisée pour assurer le développement d'une prise en charge dentaire par les PASS (PASS dentaires actives à Poitiers, Bordeaux et Agen). Ces PASS intègrent également le public en situation de handicap, au-delà des personnes en situation précaire. Cela ne résout pas la question de l'appareillage et des prothèses auquel il faudra conjointement trouver des solutions. Le coût des transports constitue également un frein à l'accès aux soins dentaires.

Merci pour vos réponses.